



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

en exercice	11	L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de février,
présents	11	le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND
votants	11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 2 février. 2024

**PRESENTS** : MM et MMES CARTERON P. VILLARD C. SEON J. BEYNEL M. GREGOIRE B. BONNIER P. GRANJON X. POINT L. VACHON T. GIANDOLINI D. PADEL S.

**EXCUSÉ** : Néant

**Secrétaire élu pour la durée de la session** : M. BEYNEL

**OBJET : EXONERATION DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES**  
**BATIES DES LOGEMENTS NEUFS PRENANT EN**  
**COMPTE DE NOUVEAUX CRITERES DE**  
**PERFORMANCE ENERGETIQUES**

Monsieur le Maire rappelle que L'article 143 de loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 donne la possibilité aux communes de délibérer jusqu'au 29 février 2024 en faveur de l'exonération de la taxe foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des logements neufs prenant en compte de nouveaux critères de performances énergétiques.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE de ne pas exonérer** de la taxe foncière les propriétaires de logements neufs prenant en compte de nouveaux critères de performances énergétiques.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.  
Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,  
M. BEYNEL

Le Maire,  
P. CARTERON

Transmis au représentant de l'Etat le 22 février 2024  
Publié le 22 février 2024